



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021 COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt et un le seize février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Platanes, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2021

Etaient présents :

M. Jacques HILAIREAU, M. Pascal GAINET, Mme Marilène FOURNIER Adjoints au Maire.
M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIÈRE, Mme Cécile TOSOLINI.

Pouvoir :

Mme Pierrette RAGUIN a donné pouvoir à M. Francis GUILLON
Mme Géraldine PRINTEMPS a donné pouvoir à M. Olivier BOUTEVIN
M. Jimmy ROGEON a donné pouvoir à Mme Patricia NARDIN

Secrétaire : Mme Patricia NARDIN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

-
- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2020 et 17 décembre 2020 ;
 - **PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire
 - **RETIRE** le paragraphe 4 du dispositif de la délibération n°3 du 17 décembre 2020 rédigé ainsi « AUTORISE la cession pour 1 € pour partie de la voirie n°109 de La Bobine à l'Abraud (longueur 750 ml), et le Chemin de la Rocasserie (longueur 250 ml) aux Carrières Kléber-Moreau ; **APPROUVE** les conclusions d'une contrat de foretage avec l'entreprise des Carrières KLEBER-MOREAU sur la partie de la voirie n°109 de la Bobine à l'Abraud (longueur 750 ml) et le Chemin de la Rocasserie (longueur 250 ml), délaissé de voirie déclassée, avec une redevance de foretage calculé au prorata de la surface pour 0.16 € HT/tonne vendue, révision suivant l'indice GRA base 07/2020, avec paiement trimestriel ; **APPROUVE** le contrat de foretage ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout document utile à l'application de cette décision ;

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 213 d'une superficie de 3.235 m² située sur la commune de St Michel-le-Cloucq ; **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2021 ; **PREND** en charge les frais notariés liés à cette affaire et **MISSIONNE** Maître BILLON-MICHAUD pour le suivi de ce dossier ; **AUTORISE** M le Maire à signer l'acte notarié et tout document utile à l'application de la présente décision ;

- **APPROUVE** les tarifs 2021 pour les salles communales ;

- **APPROUVE** les termes de la convention telle que présentée en annexe pour l'année 2021 ; **PRECISE** que le montant annuel ne dépassera pas 15 000 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

- **FAIT** application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales à hauteur maximale de 141 006.25 €, soit 25% de 564 025 €, et réparti comme suit :

Opération 101 (acquisitions diverses)	
2051 Concessions et droits similaires (logiciel bibliothèque)	1.250 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique (tablette numérique)	400 €
Opération 102 (bâtiments)	
2033 Frais d'insertion (frais d'insertion lancement marché public)	500 €
Opération 103 (voiries diverses)	
2112 Terrains de voirie (frais acte notarié)	350 €

Fin de séance : 20 h 45

Vu par le Maire pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur

**Le Maire,
Francis GUILLON**

Affiché le ...~~17~~ FEV. 2021


